

La feuille de Bernin

N° 41 FÉVRIER 2022



LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERNIN • PLUS D'INFOS SUR WWW.BERNIN.FR



> PAGE

9

RETOUR SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

NAISSANCE

Janvier

Antoine FERNANDEZ

PACS

Février

Pascal GARNIER et Nabila ZEROUALI
MAMDOUH

DÉCÈS

Novembre René PETELAZ

Décembre

Julienne BRUTTI (née KOLB)

Agnès SABATIER (née DE CASTELLANE)

Henri BOREL

Laurent VIVIER

Janvier

DÉLIBÉRATIONS

08/12/2021

Animaux errants

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci. Les maires sont chargés de la gestion des animaux errants par le code rural et de la pêche maritime (CRPM), et doivent prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la divagation des animaux domestiques et éviter que ces derniers ne commettent des dégâts. Ils doivent également mettre en œuvre les moyens afin de les tenir captifs dans des conditions satisfaisantes en attendant soit de les restituer à leurs propriétaires. La commune de Bernin travaille depuis 2014 avec la SAS SACPA du VERSOUD (Société d'assistance pour le contrôle des populations animales), pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale. Le conseil municipal a approuvé le renouvellement de ce contrat pour l'année 2022 avec comme montant forfaitaire annuel 3 649.16 € TTC à raison de 0.966€ HT par an et par habitant, soit 3 040.97 € HT pour une durée d'un an et renouvelable 3 fois, soit une durée totale maximum de 4 ans.

Retrouvez toutes les délibérations sur www.bernin.fr
www.bernin.fr / Mairie / Conseil municipal / Les séances du conseil municipal / 2022

Prochains conseils municipaux :
23 février et 30 mars

Permanences élus :
Sur rendez-vous auprès de Céline Lazzari
au 04 76 92 07 47 ou elus@bernin.fr



P4 à 5
L'ACTU À BERNIN
P6 à 7
JEUNESSE
P8
GÉNÉRATION
CULTURE
P9 à 12
FOCUS
P13
BERNIN CITOYEN
P14
VIE ÉCONOMIE
P15
L'INTERCOMMUNALITÉ
P16
VIE ASSOCIATIVE
P17
DÉVELOPPEMENT DURABLE
P18
RETOUR EN IMAGES
P19
BANDE DESSINÉE
P20
BERNIN UTILE -
LE COUP DE CŒUR DE NATHALIE



3 questions au Maire

Quelle est cette nouvelle tour au Parc de la Maison Michel ?

C'est une ruche pédagogique ! Située au sommet de l'une des buttes du parc, elle est constituée d'une ruche classique avec une ouverture permettant aux petits et grands de regarder ce qu'il se passe à l'intérieur de temps en temps. Afin de sécuriser les alentours, la ruche est dotée d'une cheminée qui permet aux abeilles de sortir à leur aise et de revenir chez elles. L'abeille sort à une certaine altitude et revient à la même altitude... donc aucun risque de piqûre pendant son trajet. Les locataires arriveront au printemps et elles seront accompagnées par le service Enfance Jeunesse, aidé de l'association berninoise « Regard d'abeilles » que nous remercions.



Malgré la crise sanitaire avez-vous des projets dans le domaine de la culture ?

Nous restons très actifs sur ce sujet et nous travaillons à proposer malgré tout un programme varié. Pour ce faire, nous échangeons avec différents interlocuteurs, artistes, créateurs, mais également avec les associations de la commune en vue de davantage de transversalité. Nous comptons d'ailleurs dès que cela sera possible remettre en place les vendredis en musique à la salle des fêtes, qui commençaient à trouver leur public avant le début de la pandémie. Nous élaborons un programme culturel diversifié pour nous adresser à tous, comme si la crise sanitaire n'existait pas, quitte à devoir reporter ce qui était prévu en attendant des jours meilleurs.

Pensez-vous réglementer le stationnement du nouveau parking du centre village ?

Ce parking n'appartient pas pour le moment à la mairie. Lorsque le promoteur aura fini d'aménager la zone tel qu'il le doit, il sera rétrocédé à la commune. Il est alors effectivement prévu d'instaurer une partie en zone bleue comme sur la place de la Bascule, afin de faciliter l'accès aux commerces et à la maison médicale. Une partie restera accessible aux locataires de la résidence autonomie. Il existe déjà des parkings sur la commune qui permettent de stationner et d'accéder aux commerces même s'ils demandent de marcher quelques mètres pour ceux qui le peuvent. Pour l'utiliser régulièrement, le parking de la place Urbain Basset, par exemple, a souvent des places libres.

A. Besson
Anne-Françoise BESSON
Maire de Bernin

BULLETIN MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERNIN

N° 41 FÉVRIER 2022

Mairie de Bernin
RD 1090
38190 BERNIN
Tél. 04 76 92 07 40
mairie@bernin.fr

Directeur de la Publication :
Anne-Françoise Besson
Comité de rédaction :
Anne-Françoise Besson, Valérie Salasca,
Sophie Couderc, Pascale Pellegrini,
Pauline Peghaire
Photos :

Couverture - Robin Pierrestiger
Illustration focus - Freepik, AURG
Mairie de Bernin, Adobe Stock
Rédaction :
Mairie de Bernin
Conception :
Pauline Peghaire
Création graphique :
happydesign

Impression :
Imprimerie CM Graphic, Pontcharra

Imprimé sur papier certifié PEFC
avec des encres à base d'huile végétale
Tirage : 1 700 exemplaires
Dépôt légal : à parution

Retrouvez l'actualité de Bernin
sur la page [@villedubernin38190](https://www.facebook.com/villedubernin38190)
Inscrivez-vous à notre Newsletter
mensuelle sur www.bernin.fr

Rapport du jury des Villes et Villages Fleuris, la commune confirme son classement 2 fleurs

Présent depuis plus de 60 ans, le label « **Villes et Villages Fleuris** » rassemble près de 4600 communes labellisées en 2021 sur tout le territoire français. Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'**amélioration du cadre de vie**. L'exigence de ce label va bien au-delà du simple fleurissement. Suite à la visite du jury le mardi 27 juillet, la commune de Bernin conserve ses deux fleurs. Le jury a particulièrement apprécié l'éclairage public raisonné, l'aménagement du Clos Michel avec ses arbres fruitiers et le mobilier urbain respectant une charte graphique. Le label valorise l'implication du citoyen au cœur des projets ce qui est le cas à Bernin grâce à un **tissu associatif dynamique** et plusieurs actions pédagogiques d'**éveil à la nature**. Toutes nos félicitations aux équipes techniques qui œuvrent à l'embellissement de la commune durant l'année.



Les tribulations de l'école de Bernin s'exposent à la bibliothèque

Depuis le 11 janvier, la bibliothèque Françoise Giroud accueille l'exposition **L'école au fil du temps** à Bernin. Cette présentation a été créée par l'association **Patrimoine et avenir en Grésivaudan** grâce à une collecte d'objets auprès des anciens. Cette exposition raconte l'histoire des tribulations de notre village en quête des locaux de son école et évoque la vie des écoliers berninois d'autrefois. Les vitrines comportent des objets délicieusement surannés comme ces lignes d'écolière du XIXe siècle : « Soyez modeste, c'est la vraie parure d'une jeune fille » ou ses porte-plumes joliment décorés de fleurs. À découvrir jusqu'au **5 mars**, aux heures d'ouverture de la bibliothèque Françoise Giroud.



L'école ou plutôt les écoles de Bernin ont connu de nombreuses tribulations. Les établissements scolaires ont régulièrement changé d'emplacement au fil des années : la Mairie accueillait à l'origine dans sa partie basse deux salles de classe pour les élèves berninois.

 [Retrouvez les photos en page "retour en images"](#)

Les illuminations de fin d'année

Chaque année, le village de Bernin revêt sa parure de fête. Comme dans de nombreux villages, les illuminations sont alors au rendez-vous pour la plus grande joie des petits et grands. Les agents des services techniques créent chaque hiver un véritable événement autour des fêtes de fin d'année. Dans un esprit de développement durable, ils recyclent des matériaux afin de confectionner une grande partie des décorations. Ce sont de véritables artistes ! La nouveauté de cette année : **une forêt de bonshommes de neige** a envahi la placette située entre la RD 1090 et le chemin des Vergers. Grâce aux agents des services techniques, traverser Bernin de décembre à la mi-janvier replonge les habitants de la vallée du Grésivaudan et les visiteurs dans la féerie de l'enfance.



Les tilleuls le long de la RD 1090

Une étude a été réalisée afin d'évaluer la valeur de la végétation des tilleuls le long de la RD 1090, et a permis de dresser un inventaire exhaustif des végétaux présents sur la parcelle en évaluant leur taille, leur potentiel physiologique et leur résistance mécanique.

Un diagnostic a été établi selon deux critères d'analyse :

- **L'état physiologique** de l'arbre qui permet de déterminer la vigueur végétative du végétal et ses éventuelles atteintes parasitaires.
- **L'état mécanique** de l'arbre qui permet de déterminer le niveau de dangerosité du végétal en fonction de dégradation mécanique ou malformation des axes principaux.

Cette étude est une photographie de l'état sanitaire et mécanique des arbres.

Elle établit leur potentielle dangerosité au jour de l'étude.

Les contraintes éoliennes, les plaies recouvertes, les interventions dans l'environnement de l'arbre peuvent générer des défauts évolutifs difficilement détectables pouvant engendrer des ruptures.

Un arbre dangereux est un arbre qui réunit les deux conditions suivantes :

- La présence d'une probabilité de rupture ;
- La présence d'une cible pouvant être atteinte et endommagée en cas de chute.

Ces tilleuls sont en très mauvais état sanitaire, car ils ont sans doute été remblayés aux pieds, et ont subi des dégradations du système racinaire suite aux travaux d'aménagement. Ils sont maintenant devenus dangereux et peuvent causer des accidents par leur chute.

En conséquence, le résultat de l'expertise préconise le renouvellement de l'alignement dans sa totalité. Certains sujets sont à abattre très rapidement.

Les services techniques travaillent en collaboration avec un expert arboricole afin de définir une essence pour remplacer ces tilleuls en prenant en compte les critères du 21ème siècle : le réchauffement climatique, la pollution et les contraintes d'entretien de ces végétaux en bord de route départementale.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Comme vous l'avez peut-être constaté les Points d'Apport Volontaire (PAV) situés sur la RD 1090 à l'entrée de Bernin côté Saint-Nazaire-Les-Eymes, ont été habillés de murs en gabion et de bois local. Ces gabions sont composés de pierre calcaire de Chartreuse et de bois de châtaigniers provenant de scieries locales. Cette réalisation permet d'agrémenter les abords de la commune et d'éviter l'envol des déchets lors des dépôts sauvages. Cet aménagement sera complété par des plantes grimpances.



CHEMIN DU TEURA

L'aménagement du chemin Teura touche à sa fin par l'aménagement du virage bas de cette voirie. Le mardi 25 janvier, l'enrobé a été posé. La route a été élargie afin de permettre la création d'un trottoir. Le croisement des véhicules légers aussi bien que des poids lourds est facilité par ces nouvelles dispositions.



ÉCLAIRAGE CHEMIN DE PASSE QUATRE

Les lanternes de style fonctionnaient avec des ampoules au sodium. Elles seront remplacées par des luminaires LED. La puissance passera alors de 100 à 36 watts, pour un niveau d'éclairage équivalent, permettant ainsi une économie d'énergie et d'entretien.

*Gilles Montoya,
responsable des services techniques*

LES BRÈVES

► PERMANENCES NUMÉRIQUES

Rendez-vous tous les jeudis matins de 8h30 à 11h30 lors de permanences numériques gratuites pour être aidés dans **vos démarches en ligne** et **l'utilisation de logiciels**. Prenez rendez-vous au **04 76 92 35 57**.

► JOB D'ÉTÉ 2022

Comme tous les ans la Mairie de Bernin propose une découverte du monde du travail à travers des jobs d'été pour les 16/21 ans ! Tenez-vous au courant sur le site www.bernin.fr sur l'ouverture des candidatures début mars. Les dossiers pour postuler seront à télécharger sur le site ou à récupérer en mairie.

Motricité libre : les bébés berninois en toute confiance

Rencontre avec **Marie-Aude Jouguet**, éducatrice de jeunes enfants et directrice adjointe de la Ribambelle, elle nous explique comment la motricité libre est appliquée à la crèche.

La motricité libre est un concept développé par la pédiatre hongroise **Emmi Pikler** dans les années 1960. L'idée principale est de laisser l'enfant explorer par lui-même, tâtonner et répéter les mouvements aussi longtemps qu'il le souhaite pour finalement les acquérir complètement, dans un environnement favorable sans entraver son développement. Chez les petits-pieds, le groupe des plus jeunes de 3 mois à un an, ces théories s'appliquent tous les jours. Les bébés sont placés au sol sur des tapis avec des jouets autour d'eux pour les inciter à découvrir par le regard ou le toucher. **La présence bienveillante des professionnelles** par des encouragements verbaux permet une exploration en toute confiance dans le respect du rythme et des envies du tout-petit. Plus concrètement, les gestes du quotidien comme le portage ou le change sont des moments idéaux pour l'enroulement, position de confort des plus jeunes. En grandissant, l'acquisition des différentes étapes est respectée : les bébés ne sont jamais assis calés par des coussins par exemple, les adultes attendent qu'ils puissent s'installer d'eux-mêmes dans une posture. Lors de l'apprentissage de la marche, les adultes ne tiennent pas les enfants par les deux mains, en se plaçant derrière eux pour les aider à marcher car les bras ainsi levés, ils ont plus de difficultés à trouver l'équilibre.

Les **aménagements de l'espace** sont un élément clé : un miroir,

une barre au sol pour permettre de se lever, une tanière pour explorer, des modules de motricité en mousse pour l'inciter à



conquérir l'espace... Pareillement, des vêtements simples et confortables dans lesquels ils sont à l'aise et des **pieds nus** facilitent davantage les mouvements des bébés que des **tenues compliquées** .

L'enfant a accès à différents espaces de jeu qu'il investit à sa manière, à son rythme, dans un cadre sécurisé. La motricité libre permet aux enfants d'acquérir plus de confiance puisque ce sont eux-mêmes qui construisent leur propre voie.



Pour aller plus loin : www.bougribouillons.fr - Michèle Forestier « De la naissance aux premiers pas » Editions ERES

Bonne retraite, Marie-Christine !

Marie-Christine Carron, **agent petite enfance** au sein de la **crèche de Bernin** a pris sa retraite le 31 décembre 2021.

En raison du contexte sanitaire, le pot de départ prévu en son honneur n'a pu se tenir. Dès que les conditions sanitaires s'amélioreront, Madame le Maire Anne-Françoise Besson et son équipe municipale organiseront une cérémonie pour marquer le début de cette nouvelle vie. Marie-Christine Carron est entrée au service de la commune de Bernin en 1990. Elle occupait alors les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et a effectué des remplacements jusqu'en 1994. Elle a ensuite intégré la crèche alors structure de l'Association des Familles Rurales qui devient municipale en 2000. Marie-Christine a été présente lors des grandes évolutions de la crèche comme l'agrandissement en 2008 pour augmenter l'agrément de 20 à 36 enfants, puis lors du déménagement dans les nouveaux bâtiments chemin de la Proula en 2014 pour 42 enfants.

Entre implication dans son travail et discrétion, Marie-Christine fut une professionnelle qui a su, tout au long de sa carrière, **inlassablement garder son énergie et l'amour des enfants**. Calme et sereine, elle représentait au sein de la crèche un pilier pour toute l'équipe. Une page s'est tournée pour la crèche avec son départ, et nous lui souhaitons une joyeuse retraite !



Les vacances d'hiver au centre de loisirs



L'équipe d'animateurs a travaillé sur deux thèmes inédits « **Mystères et boules de gnomes** » pour la semaine du 14 au 18 février et « **Arts spectacles** » pour la semaine du 21 au 25 février afin d'accueillir les enfants dans une ambiance ludique et sportive. Cette première partie de pause hivernale sera peuplée de gnomes, lutins et leprechauns avec des ateliers créatifs ou sportifs. Une sortie journée est prévue avec jeux de neige le matin, un pique-nique et l'après-midi, une visite du musée des automates de Lans-en-Vercors. La deuxième semaine sera artistique avec un atelier théâtre d'impro pour les 6/12 ans et le montage d'une pièce Livre de la jungle pour les 3/5 ans. Les deux groupes pourront profiter le jeudi 24 février, d'une représentation de la compagnie du théâtre Coccinelle. Une seconde sortie journée est également prévue au **col de Marciou** pour une excursion dans le milieu montagnard avec un guide. Un programme riche en émotions et en aventures dont se souviendront longtemps les petits Berninois.

Le fonctionnement de la cantine impactée par la COVID

Plusieurs membres de l'équipe cantine ont été absents lors de cette cinquième vague du COVID en janvier. En raison de cette situation tendue, la **cantine risquait de ne plus fonctionner**. Au plus fort de la crise, jusqu'à 8 personnels de restauration et d'animation étaient absents. Des « jokers » ont été engagés et les agents restants ont redoublé d'efforts pour que le fonctionnement ne soit pas interrompu. Le responsable du service Philippe Revol a revêtu la blouse blanche et la charlotte pour sortir les plats du four et Nathalie Petroz, responsable de la garderie et du centre de loisirs, a occupé tous les postes. Deux recrutements inopinés et les nombreuses fermetures de classes, nous ont permis de maintenir ce service public. Des remerciements à nos valeureux agents Enfance-jeunesse et Vie Scolaire et **aux parents qui ont pu prendre en charge leurs enfants malgré les difficultés d'emploi du temps**.



Cœur de village, résidence autonomie : l'ouverture de la salle commune



Depuis le 25 octobre 2021, les occupants de la résidence Cœur de Village ont pris place dans les **14 logements**. Ce lieu de vie a pour objectif de prévenir la perte d'autonomie des aînés. La commune de Bernin a choisi d'investir dans **une salle d'activités** pour développer des temps collectifs afin de rendre la résidence conviviale et favoriser le lien social et rompre l'isolement. Anne-Françoise Besson, maire de Bernin, Hafida Dihili, responsable du Centre Communal d'Action Social (CCAS), et Gilles Montoya, responsable des services techniques ont reçu les clés de ce nouvel équipement le lundi 6 décembre 2021. Le mobilier et



les équipements sont arrivés. La salle sera mise en service à la faveur d'un contexte sanitaire favorable. La résidence remporte déjà les honneurs des médias avec un article dans le numéro de janvier/ février d'Isère Mag, la venue d'une équipe de tournage de **Télé Grenoble** le jeudi 3 février et donc la diffusion d'un prochain reportage.

CULTURE

En mars et avril, Écrivez votre village ! Un projet culturel participatif et multigénérationnel

Vous avez envie d'écrire mais vous n'osez pas vous lancer ? Le projet **Écrivez votre village** est l'occasion rêvée pour franchir le pas en étant accompagné ! Le principe consiste à écrire une histoire très courte à partir d'une photo de Bernin. Pour vous aider (et peut-être vous donner des idées), la bibliothèque exposera au début du mois de mars une série de nouvelles associées à des photos de Crolles. Celles-ci sont extraites du recueil de Muriel Vachon intitulé **Entrez dans le 'je'** publié en septembre 2021 (plus d'informations sur le site www.entrezdansleje.com). De plus, pour **développer votre créativité** et lever les blocages qui souvent nous empêchent de passer à l'action, Muriel Vachon proposera en avril des ateliers basés sur des jeux d'écriture rapides et ludiques afin de donner des astuces pour écrire une courte nouvelle à partir d'une photo. Elle pourra aussi vous initier au cours d'une balade photographique, aux principes de base de la prise de vue à partir de votre smartphone.

Vous pourrez également participer **en famille** à ce projet. Par exemple, l'un pourra prendre la photo et l'autre se charger de la partie écrite, ou bien pourquoi ne pas imaginer une écriture à plusieurs mains sur une même photo... A vous de choisir, l'important n'est-il pas d'oser participer ?

Plus de détails sur ce projet dans les prochaines semaines !

Envoyez vos souvenirs du Collet au Musée d'Allevard

Le **musée intercommunal d'Allevard** travaille à sa réouverture et il a besoin de vous ! Les équipes du musée sont à la recherche de photographies et de cartes postales représentant les activités de loisirs proposées à la station du Collet d'Allevard, **de 1960 à aujourd'hui** (sports d'hiver, activités estivales, infrastructures, compétitions et événements). Habitants du territoire, touristes fidèles ou passionnés de nature et de montagne, ouvrez vos malles et greniers pour faire entrer vos souvenirs du Collet au musée d'Allevard. Vous avez jusqu'au **15 avril 2022** pour proposer vos dons. Pour cela, rendez-vous sur le formulaire dédié sur le site internet musees.le-gresivaudan.fr. Vos dons pourront devenir collections publiques et parvenir aux générations futures.

Glossaire

AURG : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

ALUR : loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

CES : Coefficient d'Emprise au Sol

DDT : Direction Départementale Technique

PPAD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Retour sur le Plan Local d'Urbanisme



“ L'urbanisme est un sujet s'il en est, qui peut déchaîner les passions et cristalliser les tensions, car tantôt il touche la propriété privée, tantôt le cadre de vie de tous.

Il y a un véritable casse-tête soumis aux collectivités qui doivent trouver l'équilibre entre l'État imposant la production de logements dans les centres-bourgs en préservant les espaces de biodiversité, des promoteurs/propriétaires espérant valoriser le foncier et les habitants ne souhaitant pas, pour certains d'entre eux, voir changer leur cadre de vie.

À Bernin, le Plan Local d'Urbanisme voté en 2016 vise à équilibrer tout cela en prévoyant la densification du centre, la préservation des espaces naturels et agricoles et en conservant une vaste zone pavillonnaire propre à nos communes péri-urbaines.

Pour autant avec la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) maximal, en 2014, par la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi ALUR), on voit également une densification de maisons

individuelles sur ces zones appelées dans notre document d'urbanisme « UB ».

La Loi climat et résilience, votée en août 2021, vient accentuer un peu plus la volonté de l'État de préserver davantage l'Environnement en luttant contre l'artificialisation des sols.

Le législateur entend ici maîtriser l'étalement urbain en optimisant encore la densité des espaces urbanisés tout en restaurant la biodiversité et la nature dans les centres-villes.

Vaste défi qui nous attend avec une échéance donnée à 2050 pour le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Ce focus a pour but de vous rappeler dans quel cadre et comment s'est fait notre PLU, de répondre à certaines questions posées sur son incidence dans notre commune aujourd'hui et de rassurer ceux qui s'inquiéteraient que la commune ne soit pas en mesure d'assumer son évolution.

Anne-Françoise Besson, maire de Bernin

Le P.L.U. ou Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est un document d'urbanisme local opposable juridiquement qui régit les droits des sols d'une commune. C'est un outil qui définit le développement de la commune pour les 10 à 15 années à venir, en prenant en compte l'urbanisme, l'environnement, l'agriculture, le paysage, le social, l'économie et les loisirs, le numérique, les transports et déplacements ou encore l'habitat. Les documents d'urbanisme locaux comme les PLU doivent respecter des règles de rang supérieur selon une certaine hiérarchie (ci-dessous). En outre, les personnes publiques associées sont avisées des prévisions d'évolution de la commune pour avis.

Les personnes publiques associées

- ▶ **L'intercommunalité** : Le Grésivaudan
- ▶ **Les communes avoisinantes**
- ▶ **Les services de l'État**
- ▶ **Le conseil régional** : Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ **Le conseil départemental** : Isère
- ▶ **Les chambres consulaires** : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers
- ▶ **Le syndicat mixte de transports** : SMMAG
- ▶ **Les Établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des SCoT limitrophes**

La hiérarchie des normes



À Bernin, une volonté de concertation

Les grandes lignes de notre document d'urbanisme trouvent leurs origines dans le mandat de Laurence Bellicard et son équipe en 2012. Puis lors du mandat suivant, les élus avaient mis en place une forte concertation en constituant des Commissions Extra-Municipales (CEM) PLU. Cette démarche avait permis la participation du plus grand nombre à l'élaboration du projet de PLU. C'est dans ce contexte qu'une quarantaine d'administrés s'étaient manifestés répondant à un appel à candidatures et tous ont été retenus pour participer à ce travail de concertation. Ajouté à cela, deux réunions publiques et une matinée de libre-échange avec les élus référents ont été proposées à la population. Par la suite, l'enquête publique constituait également une possibilité pour le plus grand nombre de s'exprimer sur le document projeté. Dans ces circonstances, et après de multiples échanges, le PLU de la commune de Bernin a été approuvé le 8 juin 2016 en conseil municipal.

Comment faire évoluer un P.L.U. ?

Non figé dans le temps, le PLU est un document d'urbanisme susceptible d'évoluer pour corriger certaines dispositions pas ou plus pertinentes, ou encore pour permettre la réalisation de projets ponctuels non prévus initialement. Après son approbation, il existe 4 grandes évolutions possibles du PLU :

▶ **La révision générale** : envisagée lorsque la modification va à l'encontre des orientations de base du PLU. et modifie le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). La procédure est longue et similaire à celle de l'élaboration.

▶ **La révision allégée** : cette procédure dite « simplifiée » permet les mêmes modifications que la révision générale, mais sans toucher au P.A.D.D. Elle pourra par exemple contenir une demande pour faire passer une zone dans une nouvelle catégorie. Par exemple de zone A (agricole) à zone AU (à urbaniser).

▶ **La modification** : il s'agit d'une modification d'aménagement d'une zone sans changement réel de la nature de la zone. Ça concerne principalement les possibilités de construction dans une large mesure.

▶ **La modification simplifiée** : Il s'agit dans ce cas de la mixité fonctionnelle (c'est-à-dire une pluralité des fonctions « économiques, culturelles, sociales, transports... » sur un même territoire), de la mixité sociale ou encore de la préservation urbaine. Ce peut être les possibilités de construction dans une moindre mesure.

Quelle évolution pour le règlement d'urbanisme de la commune ?

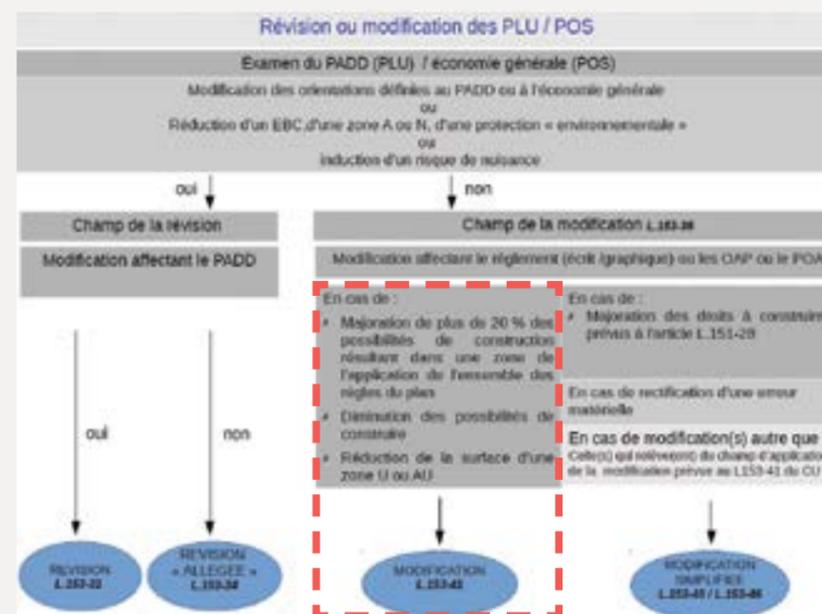
À Bernin un dossier de modification avait été initié en 2019 avant d'être abandonné à la fin du mandat précédent. Il semblait important à la nouvelle équipe municipale de reprendre ce travail. Cela fait plus de 5 ans que le règlement d'urbanisme est en application et il a été constaté, dans la pratique, que certaines règles étaient difficiles à mettre en œuvre. Trop strictes ou pas assez précises elles sont parfois inadaptées à la réalité urbaine du territoire qui a beaucoup évolué en peu de temps (parcelles plus petites, prise en compte des dispositions environnementales ...) Pour ces raisons, il a été décidé de faire évoluer le PLU pour le simplifier, le compléter parfois avec également pour objectif de rendre son application plus simple. Cette évolution répond également à la volonté politique de conserver la maîtrise du développement foncier de la zone centre bourg, ce que la procédure de modification permet de garantir afin de ne pas dénaturer le centre village tel qu'il existe aujourd'hui par des programmes non envisagés par le PLU actuel..

Le choix de la procédure est-il à la mesure de la volonté de l'équipe municipale ?

Située entre la « modification simplifiée » et la « révision », la procédure de « modification du PLU » est retenue car elle permet de mettre en œuvre la vision urbaine souhaitée pour Bernin, conforme au P.A.D.D. document fondateur de notre PLU. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'a jamais été question de remettre en cause l'intégralité du PLU et sa philosophie mais de veiller à encadrer les projets fonciers dans les espaces interstitiels. Il s'agit de ces projets dans lesquels des propriétaires réalisent une opération d'aménagement et de viabilisation de leurs parcelles, pour ensuite les revendre à la construction donnant lieu parfois à une multiplication de maisons sur de tout petits terrains. Nous souhaitons par cette modification imposer une plus grande présence d'espaces verts et également du stationnement à l'intérieur des parcelles privées préservant les rues d'un parking sauvage. En outre un travail a été amorcé, au vu des velléités de certains promoteurs sur le centre village, afin de maîtriser et organiser ce qui pourra être fait grâce en premier lieu au périmètre d'étude

sur le secteur « village/ les maréchaux ». Cet outil juridique permet de disposer d'un temps supplémentaire pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme portant sur de gros projets et de mener une réflexion plus globale, pour le bien de tous et notamment pour la préservation d'un cadre de vie apprécié par ses habitants actuels.

Il est prévu de figer le résultat de cette réflexion dans le PLU en ajoutant une pièce dénommée « OAP » Orientation d'Aménagement et de Programmation. Il n'est pas contradictoire mais plutôt responsable et cohérent, de prendre notre part dans la production de logements pour accueillir de nouveaux habitants eu égard à l'attractivité du territoire et à la fois vouloir maîtriser la manière de faire grâce cette OAP. Cette dernière vient exprimer de manière qualitative les ambitions et la stratégie de la commune en termes d'aménagement dans le périmètre du centre bourg. Nous aurons l'occasion de vous donner plus de détails lors d'une prochaine réunion publique.



Procédure retenue par la commune



Alors VRAI ou FAUX ?

1 Avec une augmentation des logements, la commune n'aura pas la capacité d'accueillir tous les nouveaux enfants dans nos équipements.

FAUX, aujourd'hui, avec environ 200 nouveaux logements depuis 2016 et l'entrée en vigueur du PLU, les effectifs à l'école changent peu. Pour mémoire, en maternelle, de 100 élèves en 2020 nous sommes passés à 95 en 2021. L'ouverture de la quatrième classe a pu être conservée permettant de retrouver des effectifs par classe plus adaptés à l'enseignement. Mais la moyenne par classe est plutôt basse (selon la norme éducation nationale) et la possibilité d'un retour à trois classes est toujours envisageable. Aujourd'hui, notre objectif est de maintenir cette 4^{ème} classe : les prévisions 2022 semblent aller dans ce sens.

En ce qui concerne les élémentaires, ils étaient 193 en 2020 pour atteindre 209 en 2021. Les 8 classes ont été conservées. À ce jour, la plus grande partie des effectifs complémentaires se retrouvent dans les CP et CM1/CM2, à l'identique de ce qui a été constaté les années précédentes.

Ainsi, les nouvelles constructions n'ont à ce jour pas amené de nouveaux enfants en masse dans nos services et la classe d'âge de ces enfants est à ce jour plus proche de la sortie de l'école primaire que de l'entrée à l'école maternelle.

Néanmoins, si les constructions nouvelles amenaient de nouveaux enfants de cette tranche d'âge, il est important de savoir que deux voire trois salles de classe sont aujourd'hui occupées pour d'autres activités et pourraient accueillir au minimum 75 enfants supplémentaires.

Les services périscolaires pourraient également s'étendre au sein de la Maison Michel ou dans un autre bâtiment si les effectifs venaient à s'envoler.

Le lieu dédié à la restauration scolaire a déjà été agrandi au sein de la Maison Michel et une extension accolée au bâtiment cantine actuel est également envisageable à long terme. Il avait été conçu dès le départ en ce sens par le cabinet d'architecte.

Aujourd'hui, la réalité nous démontre que les nouveaux enfants qui arrivent sur Bernin sont plutôt d'un âge plus avancé. Nous avons d'ailleurs investi de manière plus conséquente dans le secteur jeunesse.

En ce qui concerne la petite enfance, le multi accueil avait été conçu sur la base d'une capacité d'accueil supérieure aux besoins de l'époque afin d'anticiper les évolutions. Nous avons actuellement une capacité de 42 berceaux qui correspond aujourd'hui au besoin communal. Il est à noter que la commune a choisi de conserver cet équipement communal et de ne pas le transférer à l'intercommunalité.

Par ailleurs, les assistants maternels accueillent également les tout-petits et les plus grands tout au long de l'année. Il s'agit d'un mode de garde complémentaire pour des besoins de garde différents.

► Nos équipements petite enfance et enfance sont adaptés actuellement aux besoins et pourraient s'adapter aux éventuels besoins de demain.



2 La croissance démographique liée aux nouveaux programmes va créer une augmentation du flux d'automobiles aux heures de pointe

VRAI, il y aura une augmentation globale des déplacements dans Bernin, car c'est effectivement proportionnel à la démographie.

FAUX, il n'y aura pas de forte augmentation du flux d'automobiles aux heures de pointes car :

► Il y a un foisonnement dû à la nature variée des activités de chacun notamment avec des horaires différents, (50 logements, ce qui correspond à quelques lotissements de Bernin, ne génèrent pas 100 voitures aux « heures de pointe »)

► Les collectivités mettent en place des politiques pour favoriser et augmenter la part des déplacements doux ou alternatifs (la CCLG avec le covoiturage, la SMMAG avec la réorganisation et l'amélioration des transports collectifs, Bernin avec le déploiement de cheminement piétons plus sécurisés et des emplacements pour les cycles, sans parler de l'incitation par certaines entreprises).

► On note une évolution sociétale : le développement du télétravail qui réduit les besoins de déplacement.

Les gestes de chacun participent à la propreté de Bernin



Les dépôts illégaux de déchets sur la voie publique concernent l'ensemble des citoyens berninois. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie de la commune (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement (pollution des sols, de l'air,

des cours d'eau, des nappes phréatiques, et par ricochet les mers et les océans avec des substances toxiques), et même sur la santé publique (multiplication des gîtes pour les moustiques tigres, contamination de la chaîne alimentaire par divers polluants, etc.)

Qu'est-ce qu'un déchet ?

L'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement définit ce qu'est un déchet : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Combien ça coûte ?

Au-delà de la mobilisation des services techniques de la ville de Bernin, du sac d'emballage de restauration rapide au mégot de cigarette, la contravention peut aller jusqu'à **450 euros** (3^e classe). Par ailleurs, si ces déchets ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, l'amende peut grimper jusqu'à **1.500 euros** (5^e classe).

Que faire si vous rencontrez un animal en détresse dans les rues de Bernin ?

Les bons réflexes

Croiser un animal blessé ou errant est malheureusement une réalité quotidienne. Le premier réflexe à avoir est de vérifier si l'animal est **identifiable** par un collier, un tatouage dans l'oreille ou l'intérieur de la cuisse ou une puce électronique. Les vétérinaires, la fourrière, la police municipale et la gendarmerie sont équipés d'un lecteur de puce. En cas d'**urgence vitale**, vous pouvez amener au **vétérinaire** le plus proche l'animal, il a l'obligation déontologique de le stabiliser en attendant l'arrivée de la fourrière.

Pour la commune de Bernin, les services de fourrière sont assurés par la SAPCA et son centre animalier du Versoud. Durant les horaires d'ouverture, vous pouvez contacter la **Police municipale**. Ces services vous indiqueront la procédure pour aider le malheureux.

Selon les articles L211 - 25 et 26 du Code Rural pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés : les délais de garde en fourrière sont de **8 jours** ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, identifié et vacciné à une Association de Protection Animale.

Pour rappel, la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ;

le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

Conformément à la loi, les propriétaires de l'animal devront s'acquitter de frais auprès de la fourrière. De plus, si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire. Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ces derniers ne sont pas en mesure de se déplacer.

Tarifs TTC au 1er janvier 2022

Forfait fourrière	94,00€ *
Identification puce électronique	70,50€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84,00€
Vaccin rage + passeport	44,00€

Centre animalier du Versoud Les Brassières,
 659 Route de l'Isère -38420 LE VERSOUD
 Tel. 04.76.77.07.00
Horaires d'ouverture au public sauf jours fériés
Lundi au vendredi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Samedi : 09h00 - 12h00

CD Coaching, votre personal trainer à Bernin

Claire Duplat, diplômée d'État BPJEPS, a fondé son entreprise de coaching individuel en septembre 2021. Elle propose ses services pour la perte de poids, la prise de masse, la réathlétisation, le sport santé, préparation physique et est instructeur de **Pilates fondamental**. Cette méthode est une technique douce sur le renforcement musculaire des chaînes profondes du corps et du mental par un travail de centrage, concentration et confiance en soi. Claire Duplat exerce **à domicile** ou en salle à Crolles ou en Savoie. Les tarifs sont sur demande, à partir de 45 € la séance.



CD Coaching - Claire Duplat au **06 26 03 62 96** ou claire.duplat2803@gmail.com - instagram : [clairepersonaltrainer](https://www.instagram.com/clairepersonaltrainer)

EnVoyaJeux ou l'histoire d'une reconversion réussie

EnVoyaJeux est une entreprise créée en 2019 par deux Berninoises, **Magali Chiapello Tuaz** et **Nathalie Rivet**. Ces deux amies ont déjà eu une vie professionnelle riche : ingénieures, mères au foyer et désormais entrepreneuses passionnées et engagées. Passionnées car leur entreprise résulte de 5 ans d'animation d'ateliers périscolaires « découverte du monde » à Bernin et Saint-Ismier. Engagées car elles ont fait le choix de recourir à des fournisseurs locaux soucieux de la protection de l'environnement et de reverser une partie de leurs bénéfices à des associations.

Le concept d'EnVoyaJeux est de regrouper dans un pochon en coton la découverte d'un pays. La collection présente **7 pays** tout autour du globe : Pérou, Italie, Kenya, Corée du Sud, Cambodge, Grèce et Japon. Le contenu est le même pour tous : un jeu de société typique du pays, un loisir créatif inspiré de l'artisanat pour soi ou pour offrir, 5 livrets pour comprendre et apprécier tous les aspects d'une contrée (recettes de cuisine, drapeaux, monnaies...), 5 jeux de mots, de logique, d'observation et 2 coloriages. Les parents ne sont pas oubliés grâce à un guide et un coloriage pour les adultes.

Les enfants sont guidés par les mêmes marqueurs lors des jeux : Ludus, une mascotte en forme de lézard et 2 enfants du pays visités aux prénoms locaux. Le contenu est très respectueux des cultures locales, chaque élément est relu par des habitants garantissant l'authenticité des informations. Pour aller plus loin dans la découverte, un espace + est disponible pour chaque pays sur le site envoyajeux.com. Des informations plus détaillées, des vidéos, d'autres recettes, d'autres coloriages et des idées de livres, films et sorties à faire en famille en France en lien avec le pays. Ralenties par le COVID-19, elles ont su rebondir et profiter de cette période pour se lancer dans une nouvelle aventure : le jeu des

7 MIAM, les 7 familles revisitées à la sauce EnVoyaJeux. Dans le même esprit que les box EnVoyaJeux, le jeu est présenté dans un pochon en coton. Chaque famille de cartes a pour thème un plat emblématique d'un pays ou d'une région française avec 1 carte « plat » et 5 cartes « ingrédient ». En bonus, sur chaque carte, il y a une anecdote sur le plat ou l'ingrédient pour apprendre en s'amusant.

Le succès est au rendez-vous pour les créatrices : leurs jeux sont vendus dans une centaine de boutiques en France dont celles des musées Guimet et du Louvre. La région Auvergne-Rhône-Alpes a invité Magali Chiapello Tuaz et Nathalie Rivet dans son stand au salon du fabriqué en France, le **MIFEXPO** Paris en novembre 2021. Leur respect des cultures locales a même convaincu l'Office National du Tourisme Coréen de leur commander une box pour présenter le pays du matin calme aux Français. Elles ne manquent pas d'idées pour nous surprendre et proposeront bientôt de nouveaux pays à découvrir.



Envoyajeux, www.envoyajeux.com - retrouvez leurs produits : Bureau de tabac, 200 RD 1090, 38190 Bernin

Conseil communautaire du vendredi 17 décembre 2021

Eau et Assainissement : des tarifs retravaillés

Les difficultés de gestion et l'équilibre précaire tant en termes financiers qu'organisationnels ont conduit à voter de nouveaux tarifs en 2020. Ces derniers ont fait couler beaucoup d'encre et suscité de nombreux mécontentements de la part de la population. « La gestion et la tarification de l'eau et de l'assainissement doivent se réinventer, pour devenir un vrai projet territorial, construit par les élus avec les populations des communes et les acteurs économiques locaux » a rappelé le Président Henri Baile. C'est pourquoi, la communauté de communes a lancé en 2021 une analyse des conditions juridiques, administratives et financières de la prise de compétences eau et assainissement d'une part et un plan d'actions pluriannuel sur le moyen et le long terme afin de rendre un service public de qualité aux abonnés et aux communes d'autre part. Les premiers résultats de cette analyse ont permis de mettre en lumière des marges de manœuvre sur l'assainissement qui aboutissent à la délibération prise en décembre.

► Une baisse des tarifs

Lors du conseil du 17 décembre 2021, les élus ont adopté une baisse de 16% pour le tarif cible du m³ des parts variables de l'assainissement collectif pour les communes en régie et en délégation. Cette baisse représente en moyenne une économie de 0,38 € par m³ sur la part concernée et sera totalement visible sur la facture des usagers à la fin 2022. Sans remettre en cause

l'équilibre budgétaire et permettre de financer les investissements nécessaires sur cette compétence à enjeu en termes de santé publique et de préservation de l'environnement.

► Une tranche supplémentaire pour les plus gros consommateurs industriels du territoire

Le dynamisme industriel est bien une réalité sur le territoire. Pourvoyeurs d'emplois et acteurs du développement local, ST Microelectronics et Soitec peuvent donc compter sur le soutien des collectivités, le Grésivaudan en tête. En conseil communautaire d'octobre, les élus s'étaient engagés à accompagner le développement de ces deux industriels de poids en répondant à leurs besoins en eau. L'objectif : optimiser l'infrastructure existante et réaliser plusieurs travaux permettant d'accroître l'alimentation en eau. En conséquence et pour participer au financement de ces travaux, Le Grésivaudan a acté la création d'une nouvelle tranche pour la consommation au-delà de 150 000 m³ correspondant à une augmentation de 0,10€/HT par m³ de la part variable de l'eau pour ces deux gros consommateurs.

Les réflexions autour de la tarification de l'eau et de l'assainissement vont bien évidemment se poursuivre. Le Grésivaudan travaille depuis plusieurs mois sur la prise en compte de la composition du foyer dans la facturation ainsi que sur la mensualisation ; pour un tarif plus juste et une facture plus adaptée.

Conseil communautaire du lundi 31 janvier 2022

Intempéries de fin 2021 : agir pour la reconstruction

Pour soutenir les communes sinistrées, le conseil a acté un appui en ingénierie technique qui permettra de mettre sur pied le dossier de demande de « Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques » auprès de l'Etat. Les élus ont également voté pour la mise en place d'un fonds de soutien d'un montant prévisionnel **de 500 000 € pour les dommages subis qui ne seraient ni couverts** par l'assurance dans le cadre de l'état de catastrophe naturelle, ni par le fonds de dotation de solidarité.

Le Grésivaudan en selle !

« Via ses politiques sportive et touristique et sa labellisation Terre de Jeux 2024, Le Grésivaudan entend mettre en valeur le sport et inciter à la pratique des différents publics » rappelle Anne-Françoise Besson, conseillère déléguée en charge des sports et des loisirs. Les mois de mai et juin 2022 seront placés sous le signe du vélo dans le Grésivaudan, les élus communautaires ayant acté la tenue sur le territoire de deux courses cyclistes portées par le Comité d'Organisation du Tour du Nord Isère (COTNI) :

- L'Alpes Isère Tour le 29 mai, course internationale en 5 étapes dont l'arrivée se fera sur la commune d'Allevard. Montant de la subvention votée par Le Grésivaudan : 25 000€
- La première édition de l'Alpes Grésivaudan Classic le 5 juin, course féminine qui partira du Plateau des Petites Roches pour une arrivée au Pleyne (Haut-Bréda). Le coût indiqué par le comité d'organisation, pour l'accueil des villes de départ et d'arrivée est de 50 000€ (15 000€ pour le départ et 35 000€ pour l'arrivée) qui seront entièrement assumés par la communauté. Cette convention sera signée jusqu'en 2026.



INTERCO' Rencontre avec le Président

Henri Baile, Président de la communauté de communes vous rencontre lors de permanences sur le territoire de 17h à 19h, mercredi 2 mars décembre à **Bernin**, mercredi 23 mars aux Adrets et mercredi 6 avril à Saint-Ismier. **Prenez rendez-vous sur www.le-gresivaudan.fr !**

Succès sportif et caritatif pour le Tennis Club de Bernin



Beau succès du tournoi TMC ouvert aux jeunes de 11 à 16 ans, organisé les 22 et 23 décembre avec 16 participants dont 5 jeunes compétiteurs du club, Clovis, Maxime, Mattéo,

Romain et Andréa. Bravo au vainqueur Etienne VERDU du Grenoble Tennis.

À noter dans vos agendas : tournois adultes hommes femmes du 11 au 27 février, de beaux matchs en perspective, n'hésitez pas à venir assister à de belles rencontres.



Vous souhaitez pratiquer au sein d'un club convivial, n'hésitez pas à nous contacter par mail : tcbernin@orange.fr, par téléphone **04 76 08 83 75** ou pendant les heures de permanence.

Grande réussite de la collecte organisée par le TCB pour les « **bébés du cœur** » en cette période de Noël grâce à une grande générosité des Berninois et adhérents du TCB. Un grand merci à tous et aussi au comité des fêtes de Bernin qui a aidé le club dans la récolte de dons lors de leur bourse aux jouets. L'opération sera renouvelée en 2022.



Un nouveau président au club GV Bernin

Suite à l'**Assemblée Générale du club GV Bernin** qui s'est tenue le 12 novembre 2021, l'équipe du CA a été en partie renouvelée.

Les adhérents ont chaleureusement remercié le président, Marc Marantier, la trésorière, Anne-Marie Guélin, l'ancien responsable Gym et ancien président, Michel Giraudin et l'ancienne responsable Rando, Marie-Françoise Durand, pour leur engagement, leur disponibilité et la bonne gestion du club au cours des dernières années.

Dominique Fusaro a été élu président, **Gisèle Bertin**, trésorière et **Jean-Michel Dion** en appui de l'activité Randonnée.



Toutes les infos sur les membres du CA, sur le site GV Bernin : <https://gv-bernin.fr/>

FESTIVITÉS

COMITÉ DES FÊTES DE BERNIN

Le comité des fêtes de Bernin organise un vide dressing le **27 mars** de 9h30 à 17h à la salle des fêtes. 40 stands de 2x2m sont disponibles à un tarif de **15 €**. Restauration et buvette sur place.



Inscription : comite.des.fetes.bernin@gmail.com

Des citoyens de Bernin s'engagent pour le climat et l'énergie



Depuis 5 ans, le collectif citoyen Grési21 fait émerger des actions collectives pour la **transition énergétique de notre territoire**, par l'énergie combinée des bénévoles actifs, des associés citoyens, des collectivités et d'entreprises.

Dans Grési21, les habitants du Grésivaudan passent à l'action et engagent des initiatives et des projets, ensemble !

Près de chez vous, Grési21 c'est le groupe local IcareSoWatt, qui fédère les citoyens de Bernin, de Crolles, de Lumbin et des communes du Plateau des Petites Roches. Grési21 a déjà réalisé de nombreuses centrales solaires sur les toits de particuliers, d'entreprises et de collectivités (notamment les plus récentes sur la BioCoop de Crolles et sur les tennis de Bernin). Grési21 étudie une centrale hydro-électrique entre le Plateau des Petites Roches et Lumbin et propose des ateliers pour agir sur la réduction des consommations énergétiques sur ce territoire.

Vous souhaitez en savoir plus sur les activités de Grési21 et du groupe **IcareSoWatt** ? Vous êtes motivés pour rejoindre un groupe d'action ou de fonctionnement de Grési21 ? Vous avez une initiative à proposer et vous cherchez du soutien ?

Les membres de Grési21 organisent **une réunion publique** de rencontres et d'échanges pour vous :



Réunion publique

Jeu 10 mars - 20h
Salle des fêtes de Bernin
Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire avec le lien suivant : <https://framaforms.org/grési21-bernin-10-mars-2022-1642113471>



Pour contacter l'**équipe IcareSoWatt de Grési21**, consulter le site internet : www.gresi21.fr ou par courriel : contact@gresi21.fr



Une centrale photovoltaïque de 92kWc voit le jour sur les tennis couverts de Bernin

Rubrique éco-geste

Après plusieurs mois d'études et de démarches administratives en étroite collaboration avec la commune de Bernin, le collectif citoyen Grési21 a rassemblé les fonds et sélectionné la société Watt&Home pour l'installation de 500m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture sud-est des tennis couverts de Bernin. Les travaux de raccordement de cette centrale photovoltaïque au réseau Enedis sont en cours de réalisation, et sa mise en service est prévue avant la fin du premier trimestre 2022.



MERCREDI 15 DÉCEMBRE VENDREDI 17 DÉCEMBRE



Fête des lampions



Décoration de la forêt de sapins de Noël

DU MARDI 11 JANVIER AU SAMEDI 5 MARS



L'école au fil du temps à Bernin, exposition de documents, photographies et objets d'écoliers collectés auprès des anciens par « Patrimoine Avenir Grésivaudan », à découvrir à la bibliothèque Françoise Giroud jusqu'au 5 mars 2022

DIMANCHE 30 JANVIER



Le spectacle "Capitaine fée" suivi de la tombola des rois organisés par le comité des fêtes



N'hésitez pas à transmettre vos idées à : communication@bernin.fr

MAIRIE **Port du masque obligatoire**

496 RD 1090 - 38190 Bernin
Tél. 04 76 92 07 40
Fax 04 76 08 97 22
Courriel : mairie@bernin.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi de 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi de 13 h 30 à 17 h 30
- Mercredi de 8 h 30 à 17 h 30
- Jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
- Vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
- Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Permanences pour l'état civil ou le cimetière en dehors de ces horaires sur rdv.

PERMANENCE NUMÉRIQUE

Jeudi matin sur rdv

PERMANENCE CONSULTANTE SOCIALE EN GÉRONTOLOGIE

Jeudi après-midi, sur rdv, en mairie

URBANISME

Tél. 04 76 92 35 59
Courriel : urbanisme@bernin.fr
Accueil sur rendez-vous

CRÈCHE - HALTE-GARDERIE

Tél. 04 76 08 88 41

RPE Les Grési'mômes

Tél. 06 73 09 35 85
Courriel : ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr

 Un défibrillateur est à votre disposition à l'extérieur du gymnase le CUBE au 170 chemin du Clôt

CCAS

Tél. 04 76 92 35 57
Courriel : ccas@bernin.fr

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Tél. 04 76 08 86 82
Réservation Cantine/périscolaire :
04 76 72 81 75 ou 06 85 18 95 09
Courriel : enfance-jeunesse@bernin.fr

ÉCOLE MATERNELLE

Tél. 04 76 08 85 42

ÉCOLE PRIMAIRE

Tél. 04 76 08 12 40

POLICE MUNICIPALE

Tél. 04 76 13 24 56
Courriel : police.municipale@bernin.fr

OBJETS TROUVÉS

L'accueil de la mairie met à la disposition des habitants un coffre d'objets trouvés sur la commune (salle des fêtes, trottoirs, etc.). Les objets sont gardés pendant un an et un jour puis sont jetés (clés, documents) ou donnés (vêtements).
Contact : 04 76 92 07 40

SERVICE POSTAL



Un service postal est assuré au bureau de tabac multiservices de la commune.
Du lundi au vendredi de 7 h à 19 h
Le samedi de 8 h à 19 h
Le dimanche de 8 h à 12 h



> **POMPIERS** : 18

> **SAMU** : 15

> **CENTRE ANTIPOISON** : 04 72 11 69 11 (Lyon)

> **GENDARMERIE** : 04 76 52 15 45 (Saint-Ismier)

> **Enedis (ex-ERDF) raccordement** : 0 969 321 853

> **Enedis dépannage** : 09 726 750 38

> **GrDF** : 0 810 224 000 - Conseil clientèle

> **GrDF** : 0 800 47 33 33 - Dépannage

> **Véolia eau potable** : 09 69 32 34 58

> **Véolia eau (assainissement)** : 04 76 61 39 34

> **Abeille Dauphinoise** : 06 12 86 12 48
(pour la récupération des essais)

NUISANCES

BRUITS « DOMESTIQUES »

Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.
Tout contrevenant fera l'objet d'une amende (38 euros).

BRUITS DE CHANTIERS (PUBLICS OU PRIVÉS)

Les travaux ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les travaux sont interdits les dimanches et jours fériés et en dehors des horaires précités.

FEUX DE JARDIN

Le brûlage de bois est FORMELLEMENT interdit. Pour tout renseignement complémentaire : arrêté préfectoral n° 2008-11 470 portant réglementation des déchets végétaux.

SERVICES INTERCOMMUNAUUX

LE GRÉSIVAUDAN COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Carte des Points d'Apport volontaire sur www.bernin.fr

DÉCHETTERIES

- Crolles : (rue des Frères Montgolfier) ouverte du lundi au dimanche de 8 h 30 à 17 h 45
- St-Ismier (chemin de Vergibillon) : ouverte du lundi au dimanche de 8 h 30 à 17 h 45
- Le Touvet (La Prat) : ouverte du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45. Fermée les jours fériés

COLLECTE DE TEXTILES, CHAUSSURES ET LINGE DE MAISON

À déposer dans la borne de collecte installée au niveau du parking de la salle des fêtes, du parking relais et du parking pont de bernin.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

23 rue Paul Héroult à Villard-Bonnot TÉL. 04 76 99 70 00

CENTRE NAUTIQUE DU GRÉSIVAUDAN

TÉL. 04 76 92 10 56
Lundi de 12h15 à 13h30 et de 19h30 à 21h - Mardi de 12h15 à 13h30 et de 20h30 à 22h - Mercredi de 11h30 à 15h30 - Jeudi de 12h15 à 13h30 - Vendredi de 12h15 à 13h30 et de 19h45 à 22h - Samedi de 11h15 à 18h - Dimanche de 9h à 17h
www.le-gresivaudan.fr

SIZOV

Syndicat compétent en matière de construction, investissement, gestion et entretien des équipements sportifs, soutien culturel et subventions aux associations. Syndicataires et gestion de la Gendarmerie de St-Ismier.
TÉL. 04 76 590 590

CONSEILS JURIDIQUES

Vous pouvez disposer des conseils d'un avocat et d'un médiateur conseil. Ces professionnels vous accueillent sur rendez-vous et vous conseillent gratuitement. Pour l'avocat, il convient de prendre rendez-vous auprès de la mairie (1 samedi/mois de 9h à 12h). Pour le médiateur conseil, s'adresser à la mairie de St-Ismier (04 76 52 52 25).

PHARMACIES DE GARDE

Pour connaître les pharmacies de garde vous pouvez également appeler le **08 25 74 20 30**. ou consulter www.servigardes.fr

FÉVRIER 2022

18 Phie Du MANIVAL (St Ismier)
21 Phie FERRADOU (Le Versoud)
25 Phie LUU DUC (Crolles)
28 Phie BELLE ETOILE (Crolles)

MARS 2022

4 Phie de BERNIN
7 Phie de BRIGNOUD
11 Phie CENTRALE (Domène)
14 Phie de La Dent de CROLLES
18 Phie des CHARMETTES (Domène)
21 Phie FONTAINE AMELIE (St Ismier)

MARS 2022 (suite)

25 Phie de FROGES
28 Phie PLEMER (St Nazaire les Eymes)

AVRIL 2022

1 Phie SILVESTRE (Domène)
4 Phie de CHAMP près FROGES
8 Phie De l'Orchidée (Lancey)
11 Phie Du MANIVAL (St Ismier)
15 Phie FERRADOU (Le Versoud)
18 Phie LUU DUC (Crolles)

Des changements sont possibles.

Le coup de coeur de Nathalie



Mon Mari, de Maud Ventura
Éditions l'Iconoclaste

Une femme follement amoureuse de son mari, épie ses moindres gestes, analyse ses mots et ses regards. Elle note ses manquements, lui tend des pièges jusqu'à parfois le punir. La dépendance affective de cette femme frôle la folie.

Un humour complètement décalée et une fin surprenante !!!

> BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE GIROUD

Tél. 04 76 08 89 34
Courriel : bibliotheque@bernin.fr

Ouverture en période scolaire :

- Mardi-Vendredi : 16h-18h30
- Mercredi : 10h-12h30/14h-18h30
- Samedi : 9h30-12h30

Ouverture en période de vacances scolaires :

- Mardi-Mercredi-Vendredi : 10h-12h / 14h-18h30
- Samedi : 9h30 - 12h30